

## Nomination du Directeur régional pour l'Afrique

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ;

Vu la désignation faite par le Comité régional de l'Afrique à sa quarante-neuvième session ;

1. NOMME à nouveau le Dr Ebrahim Malick Samba en qualité de Directeur régional pour l'Afrique à compter du 1<sup>er</sup> février 2000 ;
2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Ebrahim Malick Samba un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2000, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

Quatrième séance, 25 janvier 2000  
EB105/SR/4

= = =